

WEBINAIRE - Déontologie et prise illégale d'intérêt des fonctionnaires et élus

TOO011WDEON

En Visio-conférence

A distance - Synchrone

Ce webinaire est accessible gratuitement pour les stagiaires des employeurs publics adhérents et à jour de leur cotisation annuelle

Délai d'accès : Inscription jusqu'à la veille du démarrage de la session

Contactez Gaëlle (01 53 39 14 18, gaelle.ducher@adiaj.org) ou Julien (01 53 39 14 24, julien.laudat@adiaj.org) pour réaliser cette formation en INTRA

Objectifs

- Rappeler les aspects réglementaires de la déontologie et de la prise illégale d'intérêt
- Appréhender les nouvelles obligations des agents publics et des élus

Public Visé

Tout agent public intéressé par le sujet, agent de la DRH ou manager

Pré Requis

Etre en poste dans une collectivité territoriale

Objectifs pédagogiques

Rappeler les aspects réglementaires de la déontologie et prise illégale d'intérêt
Appréhender les nouvelles obligations des fonctionnaires et des élus

Méthodes et moyens pédagogiques

- Apports de connaissances théoriques
- Echanges autour des questions/réponses
- Support documentaire via PADLET
- Encadrement assuré par l'ADIAJ Formation et/ou le formateur

Déroulement pédagogique et prérequis techniques du webinaire, à distance

- Chaque stagiaire sera invité à rejoindre la salle d'attente, via un lien d'accès, un ID de réunion communiqué par mail, au minimum 5 minutes avant le début de la session pour permettre de paramétrer sereinement sa connexion
- La salle digitale sera ouverte à l'heure fixe du webinaire, et chaque stagiaire dans la salle d'attente y sera transféré
- Ce webinaire constituant uniquement une session d'information, il ne sera pas procédé à un émargement, ni distribué d'attestation.
- Chaque stagiaire reste maître de sa connexion visuelle (caméra) et sonore (son), pour permettre de suivre en toute autonomie et dans le respect de tous.
- Matériel nécessaire : un ordinateur par stagiaire, une connexion internet, un navigateur compatible, une webcam et un micro.

Parcours pédagogique

Origines du principe de neutralité et des principes républicains : de la Déclaration des Droits de l'Homme et des Citoyens au statut de la fonction publique

Réaffirmation des principes, un corpus législatif évolutif (2013, 2016, 2019 et 2022) ; prolongement des obligations

- Principales mesures et champ d'application
 - Notion de conflit d'intérêt
 - Champ d'application aux concours complexes
- Nouveaux dispositifs
 - Référent déontologue
 - Commission

Nouvelles obligations pour les élus

- Outils au profit des élus
 - Référent déontologue pour les élus
 - Charte de l' élu local
- Nouvelles obligations
 - Règles de déport
 - Conséquences du conflit d'intérêt chez les élus

Qualification Intervenant.e.s

Formateur spécialiste des ressources humaines dans la fonction publique

Méthodes et modalités d'évaluation

Modalités d'évaluation : Les stagiaires sont invités par mail à compléter :

- **Avant la formation** : un questionnaire de positionnement via EvalOne, afin que chacun puisse nous faire remonter ses attentes.
- **Après la formation** : une Evaluation de la satisfaction des stagiaires via EvalOne.

Modalités d'Accessibilité

ADIAJ Formation est en capacité d'accueillir ou réorienter toute personne en situation de handicap. Pour assurer un suivi optimal, merci de nous contacter.

Référent handicap : Volodia TOURCHINE - 01 53 39 14 17 -volodia.tourtchine@adiaj.org

Durée

1.00 Heures

0.142 Jour

Effectif

De 3 à 100 Personnes

Tarifs (net de taxes)



Contactez-nous !

Gaëlle DUCHER
Responsable Ingénierie Formation

Tél. : 0153391418
Mail : gaelle.ducher@adiaj.org